



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



# 144<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

---

*Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire*

CE144/8 (Fr.)

20 avril 2009

ORIGINAL : ANGLAIS

## NOUVEAU BARÈME DE CONTRIBUTIONS

### **Application du barème de contributions récemment approuvée par l'OEA aux contributions de l'OPS pour la période biennale 2010-2011**

1. Le présent rapport est un suivi du document SPBA3/6 présenté en mars 2009, qui faisait une mise à jour du processus d'application d'un nouveau barème de contributions pour les contributions de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) basée sur le dernier barème de contributions approuvée par l'OEA. Ce document informait que l'OEA, lors de sa 34<sup>e</sup> session extraordinaire tenue le 13 novembre 2007, avait approuvé un barème définitif de contributions, applicable pour la période biennale 2009-2011, et que ce barème serait utilisé pour adopter un nouveau barème des contributions de l'OPS commençant à partir de la période biennale 2010-2011, conformément à la résolution CE140.R5, adoptée lors de la 140<sup>e</sup> session du Comité exécutif de l'OPS, en juin 2007.

2. Deux tableaux sont présentés pour illustrer la nature et l'impact des changements dans les contributions. Le Tableau 1 (Annexe A) illustre les changements entre le barème définitif antérieur de l'OEA (2006) et le barème récemment approuvé par l'OEA applicable à la période budgétaire 2009-2011. Ce tableau illustre également l'application du nouveau barème de l'OEA aux contributions de l'OPS. Le Tableau 2 (Annexe B) compare les changements dans les taux des contributions appliquées aux contributions de l'OPS basés sur le budget approuvé pour la période biennale 2008-2009.

### **Mesure à prendre par le Comité exécutif**

3. Le Comité exécutif est prié d'examiner le barème de contributions proposé pour les États Membres de l'OPS et de faire des recommandations en conséquence au 49<sup>e</sup> Conseil directeur.

Annexes

**Tableau 1. Adoption d'un nouveau barème de contributions  
pour les États Membres de l'OPS**

États Membres	Barème de l'OEA 2006	Barème de l'OEA 2009-2011	Changements dans le barème de l'OEA	Application aux membres de l'OPS
Antigua et Barbuda	0,020	0,022	0,002	0,022
Argentine	4,900	3,211	(1,689)	3,211
Bahamas	0,070	0,077	0,007	0,077
Barbade	0,080	0,060	(0,020)	0,060
Belize	0,030	0,022	(0,008)	0,022
Bolivie	0,070	0,046	(0,024)	0,046
Brésil	8,550	7,953	(0,597)	7,953
Canada	12,360	13,761	1,401	13,761
Chili	0,540	1,073	0,533	1,073
Colombie	0,940	0,839	(0,101)	0,839
Costa Rica	0,130	0,187	0,057	0,187
Cuba	1,240	0,766	(0,474)	0,241*
Dominique	0,020	0,022	0,002	0,022
Équateur	0,180	0,206	0,026	0,206
El Salvador	0,070	0,105	0,035	0,105
États-Unis	59,470	59,470	0,000	59,445
France				0,289*
Grenade	0,030	0,022	(0,008)	0,022
Guatemala	0,130	0,187	0,057	0,187
Guyana	0,020	0,022	0,002	0,022
Haïti	0,070	0,045	(0,025)	0,045
Honduras	0,070	0,045	(0,025)	0,045
Jamaïque	0,180	0,123	(0,057)	0,123
Mexique	6,080	8,141	2,061	8,141
Nicaragua	0,070	0,045	(0,025)	0,045
Panama	0,130	0,163	0,033	0,163
Paraguay	0,180	0,124	(0,056)	0,124
Pays-Bas				0,090*
Pérou	0,410	0,553	0,143	0,553
Puerto Rico				0,111*
République dominicaine	0,180	0,206	0,026	0,206
Royaume-Uni				0,060*
Saint Kitts et Nevis	0,020	0,022	0,002	0,022
Sainte-Lucie	0,030	0,022	(0,008)	0,022

**Tableau 1. Adoption d'un nouveau barème de contributions  
pour les États Membres de l'OPS (suite)**

États Membres	Barème de l'OEA 2006	Barème de l'OEA 2009-2011	Changements dans le barème de l'OEA	Application aux membres de l'OPS
Saint Vincent et Grenadines	0,020	0,022	0,002	0,022
Suriname	0,070	0,045	(0,025)	0,045
Trinité-et-Tobago	0,180	0,152	(0,028)	0,152
Uruguay	0,260	0,181	(0,079)	0,181
Venezuela	3,200	2,060	(1,140)	2,060
Total	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>	<u>0,000</u>	<u>100,000</u>

\* Dans le barème de l'OEA le pourcentage de la contribution réservée pour Cuba se distribue comme suit dans l'OPS :

État(s) Membre(s) : Cuba

États participants : France; Pays-Bas, Royaume-Uni

État(s) associé(s) : Porto Rico

**Tableau 2. Tableau comparatif des contributions appliquées  
au budget approuvé 2008-2009**

États Membres	Contribution 2008-2009 basée sur le barème actuel	Contribution 2008-2009 basée sur le nouveau barème	Différence
Antigua et Barbuda	36.013	39.615	3.601
Argentine	8.819.633	5.781.919	-3.037.713
Bahamas	126.046	138.651	12.605
Barbade	144.053	108.040	-36.013
Belize	54.020	39.615	-14.405
Bolivie	126.046	82.830	-43.216
Brésil	15.388.440	14.320.649	-1.067.791
Canada	22.247.154	24.778.882	2.531.728
Chili	972.356	1.932.108	959.752
Colombie	1.692.620	1.510.754	-181.867
Costa Rica	234.086	336.723	102.638
Cuba	1.314.482	433.959	-880.523
Dominique	36.013	39.615	3.601
El Salvador	126.046	189.069	63.023
Équateur	324.119	370.936	46.817
États-Unis	107.040.234	107.040.234	0
France	520.391	520.391	0
Grenade	54.020	39.615	-14.405
Guatemala	234.086	336.723	102.638
Guyana	36.013	39.615	3.601
Haïti	126.046	81.030	-45.017
Honduras	126.046	81.030	-45.017
Jamaïque	324.119	221.481	-102.638
Mexique	10.942.611	14.659.173	3.716.562
Nicaragua	126.046	81.030	-45.017
Panama	234.086	293.508	59.422
Paraguay	324.119	223.282	-100.837
Pays-Bas	162.059	162.059	0

**Tableau 2. Tableau comparatif des contributions appliquées  
au budget approuvé 2008-2009 (suite)**

<b>États Membres</b>	<b>Contribution 2008-2009 basée sur le barème actuel</b>	<b>Contribution 2008-2009 basée sur le nouveau barème</b>	<b>Différence</b>
Pérou	738.271	995.765	257.494
Porto Rico	199.873	199.873	0
République dominicaine	324.119	370.936	46.817
Royaume-Uni	108.040	108.040	0
Saint Kitts et Nevis	36.013	39.615	3.601
Sainte-Lucie	54.020	39.615	-14.405
Saint Vincent et les Grenadines	36.013	39.615	3.601
Suriname	126.046	81.030	-45.017
Trinité-et-Tobago	324.119	273.700	-50.418
Uruguay	468.172	325.919	-142.252
Venezuela	5.760.311	3.709.360	-2.050.952
<b>Total</b>	<u>180.066.000</u>	<u>180.066.000</u>	<u>0</u>



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 144<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

---

CE144/8 (Fr.)  
Annexe C  
ORIGINAL : ANGLAIS

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

#### **NOUVEAU BARÈME DE CONTRIBUTIONS POUR LA PÉRIODE BUDGÉTAIRE 2010-2011**

#### *LA 144<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,*

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité de Programme, Budget et Administration (document CE144/4);

Ayant examiné le document CE144/8, au sujet de l'application du barème de contributions récemment approuvé par l'OEA aux contributions de l'ensemble des États Membres composant l'OPS pour la période budgétaire 2010-2011; et

Gardant à l'esprit que le Code sanitaire panaméricain stipule que le barème de contributions à appliquer aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'approbation de son budget programme sera basé sur le barème de contributions adopté par l'Organisation des États américains pour les contributions de ses membres,

#### *DÉCIDE :*

1. De remercier le Sous-Comité de Programme, Budget et Administration de son examen préliminaire et de son rapport sur l'application d'un nouveau barème de contributions aux contributions de l'OPS.
2. De recommander au 49<sup>e</sup> Conseil directeur d'adopter une résolution selon les lignes suivantes :

## NOUVEAU BARÈME DE CONTRIBUTIONS POUR LA PÉRIODE BUDGÉTAIRE 2010-2011

### *LE 49<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,*

Ayant examiné le document CD49/\_\_, sur l'application du barème de contributions récemment approuvé par l'OEA aux contributions de l'ensemble des États Membres composant l'OPS pour la période budgétaire 2010-2011; et

Gardant à l'esprit que le Code sanitaire panaméricain stipule que le barème de contributions à appliquer aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'approbation de son budget programme sera basé sur le barème de contributions adopté par l'Organisation des États américains pour les contributions de ses membres,

### *DÉCIDE :*

D'approuver le nouveau barème de contributions de l'ensemble des États Membres composant l'OPS, tel que détaillé dans le tableau suivant, à appliquer au budget programme pour la période budgétaire 2010-2011.

États Membres	Application aux contributions de l'OPS
Antigua et Barbuda	0,022
Argentine	3,211
Bahamas	0,077
Barbade	0,060
Belize	0,022
Bolivie	0,046
Brésil	7,953
Canada	13,761
Chili	1,073
Colombie	0,839
Costa Rica	0,187
Cuba	0,241

\* Membre participant

\*\* Membre associé

<b>États Membres</b>	<b>aux contributions de l'OPS</b>
Dominique	0,022
El Salvador	0,105
Équateur	0,206
États-Unis	59,445
France *	0,289
Grenade	0,022
Guatemala	0,187
Guyana	0,022
Haïti	0,045
Honduras	0,045
Jamaïque	0,123
Mexique	8,141
Nicaragua	0,045
Panama	0,163
Paraguay	0,124
Pays-Bas *	0,090
Pérou	0,553
Porto Rico **	0,111
République dominicaine	0,206
Royaume-Uni *	0,060
Saint Kitts et Nevis	0,022
Sainte-Lucie	0,022
Saint Vincent et les Grenadines	0,022
Suriname	0,045
Trinité-et-Tobago	0,152
Uruguay	0,181
Venezuela	2,060
	<u>100,000</u>

\* Membre participant

\*\* Membre associé